PREFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE
Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial
Bureau des procédures environnementales et foncières

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Commune de Saint Sulpice des Landes

Par arrêté préfectoral n° 2017/ICPE/071 en date du 15 mars 2017 une enquête publique est ouverte en mairie de Saint Sulpice des Landes (lieu d'enquête), **du lundi 3 avril 2017 à 9h00 au vendredi 12 mai à 17h00,** pendant une durée de 40 jours consécutifs, portant sur la demande présentée par la SAS « Ferme éolienne du Nilan », domiciliée au 233 rue du Faubourg Saint-Martin, 75 010 PARIS, en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter un parc éolien, composé de trois aérogénérateurs et d'un poste de livraison sur le territoire de la commune de Saint Sulpice des Landes.

Cette installation est soumise à autorisation sous le numéro 2980 1° de la nomenclature des installations classées.

Mme Françoise Belin, attachée principale territoriale retraitée, est désignée en qualité de commissaire-enquêteur.

Le commissaire-enquêteur est chargé de diriger cette enquête et de recevoir les observations du public en mairie de Saint Sulpice des Landes, aux dates et heures ci-après :

– lundi 03 avril	**de 9 h 00 à 12 h 00 :**	**mairie de Saint Sulpice des Landes**
– jeudi 13 avril	**de 9 h 00 à 12 h 00 :**	**mairie de Saint Sulpice des Landes**
– vendredi 21 avril	**de 9 h 00 à 12 h 00 :**	**mairie de Saint Sulpice des Landes**
– mardi 25 avril	**de 16 h 00 à 20 h 00 :**	**mairie de Saint Sulpice des Landes**
– samedi 06 mai	**de 9 h 00 à 12 h 00 :**	**mairie de Saint Sulpice des Landes**
– vendredi 12 mai	**de 9 h 00 à 12 h 00 :**	**mairie de Saint Sulpice des Landes**

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier comportant en particulier l'étude d'impact, l'étude de dangers et les avis obligatoires des autorités administratives, notamment environnementale dans les communes situées dans le rayon de 6 km du projet (Bonnoeuvre, Erbray, Freigne, Grand Auverné, La Chapelle Glain, Le Pin, Moisdon-la-rivière, Petit Auverné, Riaille, Saint Julien de Vouvantes et Saint Mars la Jaille). Le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, en mairie de Saint Sulpice des Landes, aux jours et heures d'ouverture habituels des services au public.
Celles-ci pourront également être adressées par écrit au commissaire-enquêteur en mairie de Saint Sulpice des Landes (2 place de la Mairie 44 540 Saint-Sulpice-des-Landes) ou par voie électronique à l'adresse suivante :eolien-saintsulpicedeslandes44@orange.fr.

La consultation des principaux éléments du dossier est également possible sur le site Internet de la préfecture de la Loire-Atlantique : www.loire-atlantique.gouv.fr.
Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture de Loire-Atlantique (Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial -bureau des procédures environnementales et foncières), dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.
Dès réception, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront publiés sur le site internet de la préfecture de la Loire-Atlantique et mis à disposition du public en mairie de Saint Sulpice des Landes pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.
Toute information concernant le projet pourra être demandée auprès de la SAS « Ferme éolienne du Nilan », domiciliée au 233 rue du Faubourg Saint-Martin, 75 010 PARIS ou par courriel vers Mme Adeline Gauthier (chef de projet) à l'adresse suivante :adeline.gauthier@energieteam.fr)

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera une autorisation délivrée par la préfète assortie de prescriptions d'exploitation ou un refus.